



SEANCE DU  
17 NOVEMBRE 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	18	17

Date de la convocation : 12 novembre 2025  
Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni publiquement au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil sous la présidence de Laurent PARIS.

**PRÉSENTS :**

MMES Catherine GAUTIER - Pascale VERDIER - Frédérique LAURENT - Sophie BARÉ - Eliane BLANCHE - Chantal LALANDE - Inès PLANTÉ -

MM. Laurent PARIS – Michel HENRY - Claude GUIMIER - Franck GILARD - Philippe MAREAU - Fabrice MURGUE - Frédéric PAULOIN

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Ms Philippe DURFORT (procuration à Michel HENRY), Éric TUFFIER (procuration à Chantal LALANDE), Damien MAILLET (procuration à Pascale VERDIER),

**ABSENTS :** Mme Valérie GERMOND

Mme Sophie BARÉ est nommée secrétaire de séance en application de l'article L. 212-15 du code général des collectivités territoriales

**Délibération N° 2025\_11\_DEL 01**

**MARCHE CLUB HOUSE DE TENNIS – AVENANT N° 1 – LOT 2 – DEMOLITION**

**Rapporteur : Laurent PARIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025 02 DEL 01 en date du 03 février 2025 validant les lots 2 à 11 pour les travaux d'extension et de réhabilitation du club house,

Vu la délibération n°2025 03 DEL 14 en date du 24 mars 2025 validant les lots 1 et 12 pour les travaux d'extension et de réhabilitation du club house,

Considérant les modifications nécessaires à effectuer suite à la suppression de la douche à l'italienne et modification par la pose de receveur douche PMR

Considérant le devis en moins-value de la société TAVANO pour le lot 2 d'un montant de 973.93€HT (1 168.72€TTC)

Il est proposé la validation par un avenant n°1 pour le lot 2 ci-dessous :

LOT	Entreprise	Marché de base		Avenant 1		Montant total du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
2 – Démolition – Gros Œuvre - Maçonnerie	TAVANO	44 000,00 €	52 800,00 €	- 973,93 €	- 1 168,72 €	43 026,07 €	51 631,28 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** cet avenant n°1 pour le lot 2 de l'entreprise TAVANO comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Présents : 14

Votants : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Extrait certifié conforme  
Laurent PARIS, Maire



#### MAIRIE DE ROUILLOON

4 rue de l'église  
72700 Rouillon

Tél. : 02 43 47 83 00  
Fax : 02 43 47 85 52

Site : [www.ville-rouillon.fr](http://www.ville-rouillon.fr)



Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	18	17

SEANCE DU  
17 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 12 novembre 2025  
Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni publiquement au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil sous la présidence de Laurent PARIS.

**PRÉSENTS :**

MMES Catherine GAUTIER - Pascale VERDIER - Frédérique LAURENT - Sophie BARÉ - Eliane BLANCHE - Chantal LALANDE - Inès PLANTÉ -

MM. Laurent PARIS – Michel HENRY - Claude GUIMIER - Franck GILARD - Philippe MAREAU - Fabrice MURGUE - Frédéric PAULOIN

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Ms Philippe DURFORT (procuration à Michel HENRY), Éric TUFFIER (procuration à Chantal LALANDE), Damien MAILLET (procuration à Pascale VERDIER),

**ABSENTS :** Mme Valérie GERMOND

Mme Sophie BARÉ est nommée secrétaire de séance en application de l'article L. 212-15 du code général des collectivités territoriales

**Délibération N° 2025\_11\_DEL 02  
MARCHE CLUB HOUSE DE TENNIS – AVENANT N° 1 – LOT 9 – PLOMBERIE VENTILATION**

**Rapporteur : Laurent PARIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025 02 DEL 01 en date du 03 février 2025 validant les lots 2 à 11 pour les travaux d'extension et de réhabilitation du club house,

Vu la délibération n°2025 03 DEL 14 en date du 24 mars 2025 validant les lots 1 et 12 pour les travaux d'extension et de réhabilitation du club house,

Considérant les modifications nécessaires pour l'installation de receveurs de douche PMR,

Considérant le devis en plus-value de la société ANVOLIA 72 pour le lot 9

Il est proposé la validation par un avenant n°1 pour le lot 9 ci-dessous :

LOT	Entreprise	Marché de base		Avenant 1		Montant total du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
9 – Plomberie – Ventilation	ANVOLIA 72	12 352,15 €	14 822,58 €	2 575,86 €	3 091,03 €	14 928,01 €	17 913,61 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** cet avenant n°1 pour le lot 9 de l'entreprise ANVOLIA72 comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Présents : 14

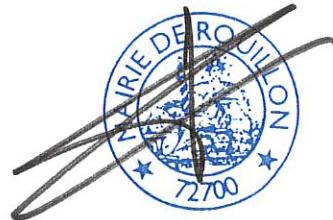
Votants : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Extrait certifié conforme  
Laurent PARIS, Maire



**MAIRIE DE ROUILLOON**

4 rue de l'église  
72700 Rouillon

Tél. : 02 43 47 83 00  
Fax : 02 43 47 85 52

Site : [www.ville-rouillon.fr](http://www.ville-rouillon.fr)



SEANCE DU  
17 NOVEMBRE 2025

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	18	17

Date de la convocation : 12 novembre 2025  
Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni publiquement au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, salle du Conseil sous la présidence de Laurent PARIS.

**PRÉSENTS :**

MMES Catherine GAUTIER - Pascale VERDIER - Frédérique LAURENT - Sophie BARÉ - Eliane BLANCHE - Chantal LALANDE - Inès PLANTÉ -

MM. Laurent PARIS – Michel HENRY - Claude GUIMIER - Franck GILARD - Philippe MAREAU - Fabrice MURGUE - Frédéric PAULOIN

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Ms Philippe DURFORT (procuration à Michel HENRY), Éric TUFFIER (procuration à Chantal LALANDE), Damien MAILLET (procuration à Pascale VERDIER),

**ABSENTS :** Mme Valérie GERMOND

Mme Sophie BARÉ est nommée secrétaire de séance en application de l'article L. 212-15 du code général des collectivités territoriales

**Délibération N° 2025\_11\_DEL 03  
MARCHE CLUB HOUSE DE TENNIS – AVENANT N° 1 – LOT 3 – CHARPENTE BOIS  
BARDAGE**

**Rapporteur : Laurent PARIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2025 02 DEL 01 en date du 03 février 2025 validant les lots 2 à 11 pour les travaux d'extension et de réhabilitation du club house,

Vu la délibération n°2025 03 DEL 14 en date du 24 mars 2025 validant les lots 1 et 12 pour les travaux d'extension et de réhabilitation du club house,

Considérant un devis supplémentaire pour l'installation de plaques OSB à l'intérieur des bulles de tennis au-dessus du bardage existant afin de remonter le bardage jusqu'à la bâche tendue.

Considérant le devis en plus-value de la société GLOT CHARPENTE pour le lot 3,

Il est proposé la validation par un avenant n°1 pour le lot 3 ci-dessous

LOT	Entreprise	Marché de base		Avenant 1		Montant total du marché actualisé	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
3 – Charpente bois - Bardage	SAS GLOT CHARPENTE	43 000,00 €	51 600,00 €	2 077,92 €	2 493,50 €	45 077,92 €	54 093,50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** cet avenant n°1 pour le lot 3 de l'entreprise GLOT CHARPENTE comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

Présents : 14

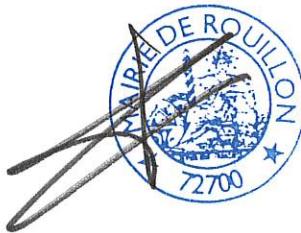
Votants : 17

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Extrait certifié conforme  
Laurent PARIS, Maire



**MAIRIE DE ROUILLOON**

4 rue de l'église  
72700 Rouillon

Tél. : 02 43 47 83 00  
Fax : 02 43 47 85 52

Site : [www.ville-rouillon.fr](http://www.ville-rouillon.fr)